



Date de dépôt : 14 mai 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Daniel Noël : Ouverture d'un centre pour RMNA à 10 mètres d'une école primaire : quid de la sécurité des écoliers et des riverains ?

En date du 11 avril 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La commune de Vernier cumule de nombreux facteurs de précarité globale et ses habitants cohabitent avec diverses installations présentant des risques et des nuisances, comme les citernes d'hydrocarbures ou la station d'épuration des eaux usées d'Aïre, l'une des plus importantes du pays. La commune de Vernier accueille aussi de nombreuses personnes relevant de l'asile sur divers sites, notamment au centre d'hébergement des Tattes.

L'ouverture prochaine d'un nouveau centre d'accueil pour requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), à moins de 10 mètres de l'école primaire d'Aïre et dans un quartier d'habitation, suscite des inquiétudes légitimes. Tout récemment, une rixe a impliqué sept jeunes Afghans RMNA et ex-RMNA devant l'école des Cropettes. En Europe, les incidents avec de jeunes migrants afghans se multiplient : agressions massives de femmes à Cologne en 2016, trafic de drogue dès 2017 à Genève, rixe mortelle à Zurich en 2019, meurtre d'une jeune fille en 2019 à Yverdon-les-Bains, attaque au couteau à Mannheim en 2024, voiture-bélier à Munich en 2025, nombre incalculable d'agressions sexuelles et de viols en France.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Comment la sécurité des élèves de l'école d'Aïre, des riverains et des habitants de la presqu'île d'Aïre sera-t-elle assurée après l'arrivée des RMNA ?***
- 2) *Comment la sécurité et la tranquillité seront-elles assurées la nuit si la police municipale de Vernier cesse ses activités à 23 heures et que la police cantonale se dit débordée ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat observe qu'il n'existe pas de corrélation entre la présence de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et un danger avéré aux abords des centres appelés à les héberger.

Dès lors, la sécurité des élèves de l'école d'Aïre et des riveraines et riverains du foyer de Vernier, ainsi que la tranquillité publique, seront assurées comme il est d'usage.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET